



PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 04 Février 2021 aux Fins à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Boiteux, Miseré, Mollier, Pillot, Redoutey, Rognon, Vuillemin
- Messieurs Bonvalot, Cuenot, Frigo, Gaiffe, Godin, Leroux, Ligier, Loichot, Martin, Mougin, Pantel, Robert, Villemain.

Absents excusés :

- Madame Rambaud
- Messieurs Bertin, Bôle, Jacquet, Vaufrey.

Madame Manuela Rambaud donne procuration à Monsieur Florian Gaiffe.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy, Directeur, Maxime Delavelle, chargé de mission milieux naturels
- Mesdames Marie Nezet, chargée de mission contrat local de santé, Inès Maire-Amiot, chargée de mission transition énergétique et mobilités

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Madame Elisabeth Redoutey pour son accueil au sein de la commune des Fins.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 03 Décembre 2020.

Approbation à l'unanimité.

Madame Rambaud a été élue secrétaire.

➤ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir tableau en annexe (attention le DOB ne reprend pas une présentation comptable du budget pour une meilleure lisibilité des projets).

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

Cette année 2021 est une année de transformation puisque le PETR devrait laisser sa place au PNR, les participations statutaires ont donc été calculées sur la base des modalités inscrites dans les statuts du PNR et tiennent compte de l'augmentation de population constatée lors de la publication des chiffres du dernier recensement en début d'année : 47 291 habitants pour le PETR et 61235 pour le PNR. L'hypothèse de travail qui a été retenue est basée sur une création du Parc au 1^{er} juillet.

Par ailleurs afin d'envisager la réalité d'action du futur PNR nous avons travaillé sur une hypothèse prévoyant la création du PNR au 1^{er} juillet et prenant en compte les recettes et dépenses en conséquence.

Le bureau a donné les orientations suivantes pour cette préparation :

Période PETR :

- Travail prioritaire sur la constitution du PNR et le SCOT.
 - o Nouvelles assemblées à préfigurer : lancement de la démarche à la région et au département pour ne pas être bloqués par la période électorale
 - o Assemblées consultatives : conseil de développement et conseil scientifique
 - o Rédaction du programme d'action 2021 en lien avec les commissions d'élus sur la base des actions prioritaires de la charte dès le mois de février.
 - Une action très forte dans le domaine de l'eau pourrait être importante
 - o Contrat local de santé : sortir de la gestion de crise pour revenir aux actions plus classiques.
 - o Définir une stratégie avec l'association Luxe & Tech en lien avec territoire d'industrie.
 - o Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme et démarrage de l'élaboration du contrat de station.
 - o Mise en œuvre du projet Interreg Arc Horloger pour la mise en œuvre de l'inscription UNESCO
- Renforcement de l'ingénierie se limitant aux 2 recrutements qui viennent d'être faits.
- Recettes : on conserve les recettes du PETR et le modèle financier jusqu'à la date de création du PNR. L'hypothèse de travail financière est une création du PNR au 1^{er} juillet.
- Dépenses principales : Personnel, SCOT (y compris DAAC) et actions déjà lancées.

Période PNR :

- Ajout des contributions des communes, du département, de la région et de l'Etat au prorata de l'année. Information des communes que le versement devrait commencer cette année.

- Mise en œuvre de la seconde partie de l'ingénierie avec les postes transversaux : communication et évaluation et le renforcement de l'ingénierie sur le volet milieux naturels. Renforcement à faire le plus près possible de la date de création du PNR.
- Mise en œuvre des projets identifiés lors des travaux du 1^{er} semestre.
- Stratégie de communication à développer avec l'attribution du label, s'inspirer des déboires de nos voisins Suisses pour ne pas rater le lien avec la population.

Sur le plan des recettes, les participations statutaires pourraient se répartir ainsi :

- Communautés de communes :
 - PNR : 153 087,50 €
 - SCOT : 94 582 €
 - PETR : 94 582 €
 - OTD : 212 809,50 + TS à ventiler
- Communes : 61 235 €
- Département : 60 000 €
- Région : 172 500 €

Par ailleurs le résultat de l'année 2020 se décompose ainsi :

- Fonctionnement : + 61 399,68
- Investissement : - 274,46

Nous affinerons cela lors de l'examen du Compte Administratif. Les hypothèses de travail sont donc les suivantes :

- Affectation : 274,46
- Résultat : 61 125,52

1. CHARGES A CARACTERE GENERAL ET CHARGES DE PERSONNEL

1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont en hausse prenant en compte notamment l'intégration des coûts liés aux nouveaux locaux et l'équipement de plusieurs nouveaux agents.

A noter que les frais de déplacement ont été maintenus à un niveau élevé malgré les limitations actuelles liées à la crise sanitaire.

Un budget consacré aux fêtes et cérémonie affichant notre espoir de célébrer tous ensemble la création du PNR.

1.2. CHARGES DE PERSONNEL

3 agents titulaires :

- 1 attaché principal à 100 %
- 1 attaché en détachement
- 1 rédacteur à 80 % puis 90 %

6 agents contractuels sur grade d'attaché :

- 5 temps complets

- 1 mi-temps de droit suite à naissance d'un enfant complété par 1 temps partiel à 50 % catégorie C

1 agent mis à disposition par la CCVM à 40 %.

Le tout représentant 8,2 ETP. Les évolutions dans le budget consacrées à chaque agent résultent du déroulement de carrière.

Avantages sociaux aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social à leurs agents :

- Cotisation au CNAS.
- Participation à la mutuelle
- Participation à la garantie de maintien de salaire

Nous avons planifié 2 recrutements à partir de la date de la création du PNR sur des missions transversales ainsi que l'ajustement du temps de travail de la chargée de mission tourisme à compter de la date de création du PNR.

1.3 CHARGES FINANCIERES

Correspondent à la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € en cas de besoin, contractée auprès de la Banque Populaire. Il n'y a de justesse pas été fait recours en 2020.

Un prêt relais a été contracté pour permettre d'attendre le versement des fonds Interreg sur le projet covoiturage phase 3, ce versement est intervenu fin décembre ce qui ne nous a pas permis de rembourser sur l'exercice 2020.

Un emprunt de 10 000 € a été contracté fin 2020 pour faire face à l'investissement dans le nouveau mobilier. Il n'apparaît pas dans l'exercice 2020 car sa mise en place a été trop tardive. Son remboursement est prévu sur 4 ans maximum.

Un montant de change est également inscrit pour les transactions en CHF pouvant intervenir dans le cadre des projets transfrontaliers.

2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. ACTIONS HABITUELLES ET POURSUITE D'ACTIONS DEJA LANCEES

Les actions habituelles sont :

- Maintenance des 3 sites internet : institutionnel et touristiques.
- Adhésion à l'ADAT, au CAUE, à la fédération des SCOT, à la FFC, au collectif itinérance du CRT, à l'AUDAB et nous l'espérons à la fédération des PNR.
- Chemins de la contrebande : maintenance du projet, poursuite de la promotion du produit et développement d'une nouvelle offre.
- Office de tourisme : versement de la subvention annuelle (dernière année de la convention)

Les actions déjà lancées sont :

- Covoiturage Arc Jurassien – Phase 4 : 2019 – 2021 : Prolongation du projet Post-Interreg. Il doit aboutir à la pérennisation du dispositif sur des bases nationales et doit aussi faire la transition avec ce que la région déploiera dans le cadre de la LOM.
- Programme « entrées de bourgs » : réalisation d’analyses sur les entrées de bourgs du Pays Horloger, opération réalisée en partenariat avec le CAUE et l’AUDAB.
- UNESCO : Programme Interreg Arc Horloger. Coûts liés au portage du WP3a dont le PETR a la charge.

2.2. NOUVELLES ACTIONS

- Communication PNR : Redéfinition de tous les outils de communication.
- Tourisme : Lancement de l’élaboration du contrat de station à l’échelle Pays / PNR.
- Tourisme : Réalisation d’une vidéo promotionnelle du territoire.
- Actions milieux naturels : Début de la mise en œuvre de l’axe 1 de la charte, prolongation des politiques d’inventaire et mise en œuvre d’actions d’éducation au territoire.
- Programme de connaissance du Karst auprès des publiques scolaires notamment avec le CPIE
- Plantation de haies via un programme porté par la fédération des chasseurs du Doubs : 20000 arbres sur le territoire du PNR.
- Conservatoire des espaces naturels : soutien à leur programme de travaux sur le territoire du PNR.

3. SECTION D’INVESTISSEMENT

3.1. EQUIPEMENT DU PAYS HORLOGER

- Renouvellement du matériel informatique, équipement des nouveaux agents.
- Investissement dans du mobilier de stockage.

3.2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION D’INVESTISSEMENT

- Schéma de cohérence territoriale : dépense selon la convention avec l’AUDAB, en 2021 finalisation du PADD et rédaction du DOO.
- Réalisation du DAAC, démarche complémentaire au SCOT pour l’urbanisme Artisanal et Commercial.
- Renouvellement du site internet institutionnel.

4. ACTIONS SANS IMPACT BUDGETAIRE

Certaines actions demandent du temps de travail des agents sans engendrer de besoin de financement complémentaire.

4.2. GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR

Obtention du classement : passage en avis final au mois de janvier.

Finalisation de la mise en œuvre des futures instances du PNR.

Elaboration des conventions de partenariat avec les Communautés de communes non-membres du Pays Horloger pour la période PETR.

Il conviendra également de finaliser le programme d'action du PNR pour les 3 premières années. M Robert demande qu'une lettre de mission soit préparée pour la prochaine réunion de bureau.

4.2. BILAN DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION

La contractualisation s'achève en 2021. Cela implique un travail de bilan avec les communautés de communes pour identifier les projets éligibles et mettre en place le nouveau contrat. Il faudra mettre en œuvre l'année de transition vers les nouveaux contrats qui verront le jour à partir de 2021 en fonction des orientations retenues par les futurs élus.

4.4. ANIMATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Suivi des actions du contrat et coordination des professionnels de santé.

4.4. URBANISME

Dans le cadre du PNR et du SCOT, le PETR est Personne Publique Associée (PPA) pour tous les PLU de son territoire, ce qui nécessite un suivi de l'élaboration de l'ensemble de ces documents.

4.5. TRANSFRONTALIER

Le PETR siège au sein du bureau élargi de la CTJ au titre de l'aire de proximité des « Parcs du Doubs ».

Il est partenaire du Parc du Doubs avec lequel il dispose d'une gouvernance commune dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2015.

En conclusion :

- Ces orientations budgétaires sont un « entre deux » car il présente le budget d'un PETR qui ne devrait pas finir l'année 2021 mélangé avec le budget d'un Parc qui n'existe pas encore.
- Afin de respecter le principe d'annualité et pour qu'elles reflètent les réalités des travaux et des engagements des équipes, elles présentent « virtuellement » le déroulé de l'année 2021.
- Elles traduisent malgré tout l'augmentation progressive des moyens liés à la création du PNR et le travail qu'il reste à faire cette année pour finaliser un programme d'action qui nous permettra de bénéficier pleinement de l'effet levier que le PNR nous permettra de déclencher.

Approbation à l'unanimité.

➤ RETOUR SUR L'AUDITION DU CNPN

La délégation du Pays Horloger a répondu aux questions du CNPN. Leur avis délibéré n'a pas encore été transmis contrairement à celui de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a été rendu le 13 janvier et qui est favorable.

Monsieur le Président estime que le CNPN a trouvé que l'on n'avait pas été assez loin sur quelques points mais nous avons rappelé que la charte transmise est le résultat d'un équilibre

trouvé entre les attentes des auditeurs et les acteurs et les élus du territoire. C'est ce qui a permis à 94 communes sur 95 d'adhérer au territoire de parc.

M Gilles Robert a constaté qu'il y avait beaucoup d'attente sur l'environnement ce qui est normal de la part du CNPN. Quelques questions assez redondantes ont été posées malgré tout mais nous nous sommes défendus et nous avons montré notre détermination.

M Jean-Pierre Frigo considère que des propos difficiles ont été tenus mais l'Etat a rappelé que ce n'est qu'un avis que le CNPN ne remet, les services avaient pointé les questions qui sont arrivées, les efforts n'ont pas tous été reconnus.

Dès que le CNPN aura produit son avis nous vous le transmettrons.

➤ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSEMBLEES : INFORMATIONS A TRANSMETTRE AUX FUTURS ADHERENTS DU PNR

Il vient d'être adressé aux communes et communautés de communes adhérentes au Parc une note leur demandant d'anticiper la nomination de leurs représentants dans les conditions fixées à l'article 6 des statuts. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une même personne ne peut être désignée comme délégué, avec voix délibérative, au titre de plusieurs collectivités.

Pour les élus siégeant dans plusieurs assemblées, il leur appartiendra de choisir le mandat au titre duquel ils siègent au comité du PNR.

En ce qui concerne la participation statutaire l'article 15 prévoit que la contribution des communes est basée sur une participation par habitant de 2 euros/an. Au titre de l'année 2021, nous vous proposons qu'elle soit versée au prorata de l'existence du PNR. Selon la date de création exacte du Parc que nous ne maîtrisons pas, nous vous invitons à prévoir dans votre budget un montant des 3/4 de cette somme que nous ajusterons en fonction de la date effective de création du Parc.

La contribution des EPCI est fixée à 2,50 euros par habitant des communes du Parc/an. Ce montant est déjà en place depuis 2020 pour la contribution au projet de Parc que l'EPCI soit membre ou non du PÉTR. Il sera réparti entre les deux participations selon la date de création effective du PNR.

➤ INTERVENTION DE MARIE NEZET POUR PRESENTER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

1- Qu'est ce que le Contrat Local de Santé ?

Les Contrats Locaux de Santé sont des outils de coordination pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS sont inscrits dans la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmés par l'article 158 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016.

« Le CLS définit l'action assurée par les signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet,

le directeur de l'Agence Régionale de Santé peut attribuer des crédits du Fonds d'Intervention régional mentionné à l'article L.1435.8. »

Ce Contrat Local de Santé a été élaboré à la suite d'une large concertation avec les acteurs du territoire. Il a pour ambition de **soutenir la démographie médicale, d'améliorer les parcours de santé des patients et la prévention, et de limiter les risques sanitaires liés à l'environnement.**

Il a été **signé le 5 octobre 2018** par l'ARS BFC, le PETR Pays Horloger, le Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs, le Conseil Régional de BFC, le Conseil départemental du Doubs, la préfecture du Doubs, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Doubs, la CPAM du Doubs, la MSA Franche-Comté.

Des **partenaires institutionnels et associatifs** sont associés au CLS en fonction des actions menées. Il s'agit de l'Etat (Direction Départementale des Territoires), les communes et CCAS des territoires, les établissements scolaires, les Centres Hospitaliers, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les établissements médico-sociaux, les associations et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des professionnels libéraux (URPS, FEMASCO...), les représentants des usagers...

2- Objectifs du CLS

Les objectifs généraux du CLS sont les suivants :

- Développer l'attractivité du territoire en termes de démographie médicale ;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation ;
- Améliorer la prévention des conduites à risque ;
- Favoriser des comportements favorables à la santé ;
- Améliorer la prévention de la perte d'autonomie de la population âgée du territoire.

Le CLS a pour but d'articuler les différentes politiques en matière de santé et de répondre aux enjeux sanitaires du territoire. 6 orientations prioritaires ont été déclinées en objectifs et actions, ceci dans le but de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

- Renforcer les soins de proximité
- Améliorer les parcours de soins et de prévention
- Développer la qualité et l'efficacité de cette démarche
- Santé environnementale
- Améliorer la prise en charge médico-sociale
- La coopération transfrontalière

3- Les missions pour 2021

Chaque axe stratégique se compose de plusieurs actions. Le CLS ayant été signé pour une période de 5 ans, nous arrivons à mi-parcours. Certains projets ont d'ores et déjà été réalisés et peuvent être sortis du CLS, d'autres, au vu de la crise sanitaire, sont amenés à être y être inscrits.

- Centres de vaccination : Morteau & Maîche

Centre de vaccination de Morteau ouvert le 13 janvier 2021.

Centre de vaccination de Maîche ouvert le 20 janvier 2021.

Nous sommes dépendants des livraisons de vaccins, et de dotations définies par l'ARS. Les équipes sont mobilisées, l'appui des collectivités est primordial et permet une excellente gestion des centres. Les retours des patients sont positifs.

- CPTS du Pays Horloger

Les communautés professionnelles territoriales de santé permettent de regrouper l'ensemble des acteurs de la santé d'un même territoire, afin de réaliser des projets communs, améliorer les parcours de soins des patients et l'exercice des professionnels de santé.

- Installation de professionnels de santé

Des projets sont en cours dans plusieurs communes, que ce soit pour aider à l'installation de nouveaux médecins ou autres professionnels de santé ou créer/ agrandir des maisons de santé déjà existantes.

- Ville à Joie

Nous avons été contactés par l'équipe de Ville à Joie, qui a pour projet de « ramener du service de proximité et du lien social dans les territoires ruraux à l'aide de tournées itinérantes multiservices. »

Ce projet a pour mission de permettre aux habitants de se retrouver sur la place de village autour de concerts, stands de prévention (santé, sécurité routière...) ou d'activités (présentations d'associations, services aux personnes...). Des études de terrain peuvent aussi être menées par le biais de questionnaires, analysés ensuite par l'équipe de Ville à Joie.

(Marie Nézet, marie.nezet@pays-horloger.com,  07.57.49.52.84)

M le président remercie Mme Nezet pour cette présentation, l'apport de ses compétences en santé a apporté de l'efficacité et une reconnaissance de la part des professionnels de santé dans le cadre du déploiement des mesures du CLS. Au-delà de l'urgence sanitaire actuelle, il y a une forte problématique santé sur le territoire qui porte sur les questions de prévention, de démographie, sur le transfrontalier, la santé et l'environnement. Le pays horloger et le PNR doivent être plus que jamais une terre d'expérimentation et d'innovation dans ce champ. Il serait intéressant de pouvoir transmettre un point régulier aux élus sur la situation sanitaire et le déroulement de la vaccination.

M Ligier salue le travail de gestion de crise réalisé par Marie. Nous avons ouvert pour l'accueil et l'ouverture d'un centre de vaccination à Maîche. Les services de la communauté de communes et de la ville ont été d'une grande réactivité mais on a été pris en défaut par l'ARS qui a des difficultés à gérer les stocks et à apporter de la visibilité ce qui n'est pas normal. On est conscient de la difficulté de cette gestion et la pression qui existe mais les élus et les agents se battent au quotidien, un travail respectueux est attendu de la part de l'ARS.

➤ DIVERS

• **DETR, équipement informatique**

Nous souhaitons solliciter de la DETR pour l'équipement des agents recrutés en 2021 selon le plan de financement suivant :

- Dépense : 4821.12 € HT
- Recette DETR : 1446,34 €
- Fonds propres : 3374,78 €

Approbation à l'unanimité.


• **Commission SCOT**

M Villemin rappelle que le cabinet Lestoux a envoyé un questionnaire sur le DAAC dans toutes les communes. Merci de bien vouloir y répondre rapidement.

Par ailleurs plusieurs commissions seront organisées dans les semaines qui viennent ce sera une série de réunion de 19h à 22h00 assez rapprochées pour avancer sur le Scot. Nous transmettrons les dates rapidement.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 04 Mars 2021 à 19h dans la CCPM.

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>